

BILAN DE COMPÉTENCES

Un bilan pensé par des professionnelles du droit, pour les professionnels du droit

18 heures - distanciel

TARIF : 2500 €

PRÉSENTATION

Le secteur juridique est en **constante évolution** : réformes, nouvelles pratiques, digitalisation des procédures, exigences accrues des clients.

Dans ce contexte, il est essentiel pour **les professionnels du droit** de :

- prendre du recul sur leurs parcours et leurs compétences,
- identifier leurs forces et axes d'amélioration,
- se projeter dans l'avenir avec clarté et sécurité.

Le bilan de compétences permet d'appréhender ces changements et de **renforcer sa position** dans son métier, en **sécurisant et valorisant son parcours**, mais aussi d'explorer de nouvelles pistes.

Notre approche : Un accompagnement concret, confidentiel et adapté à la **réalité du monde juridique**.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Le bilan de compétences s'adresse aux professionnels du droit :

- Commissaires de justice, avocats ou notaires en activité.
- Collaborateurs salariés (clercs et personnels administratifs).
- Juristes.
- D'une manière générale, à ceux qui aspirent à entrer dans une profession juridique, qui se questionnent sur leur évolution, qui envisagent une mobilité, une association ou une reconversion.

Aucun pré-requis.



POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Au cours d'une carrière, plusieurs situations peuvent amener à faire le point :

- une perte de motivation,
- un besoin de redonner du sens à son activité,
- une volonté d'évolution ou de diversification,
- un projet d'association ou un changement de structure,
- une remise en question ou une réflexion sur une reconversion.

PROGRAMME DU BILAN

L'expertise juridique au service de vos compétences



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de son bilan de compétences, le bénéficiaire sera capable de :

- Analyser ses compétences et son parcours
- Identifier ses motivations et ses leviers d'évolution
- Clarifier son positionnement professionnel
- Construire une réflexion structurée sur son avenir

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de son bilan de compétences, le bénéficiaire sera capable de :

- Définir un projet professionnel réaliste
- Identifier des pistes d'évolution cohérentes
- Formaliser un plan d'action concret
- Se positionner de manière claire

POSTURE DU CONSULTANT

Le consultant adopte une posture d'**écoute active**, de **neutralité** et de **bienveillance**, garantissant un accompagnement **personnalisé, confidentiel et respectueux** du parcours du bénéficiaire.

Il accompagne le bénéficiaire dans une **démarche structurée**, favorisant la prise de recul sur son parcours, l'analyse de ses compétences et l'identification de perspectives d'évolution réalistes.

Son accompagnement repose sur une **approche pragmatique et opérationnelle**, tenant compte des réalités du secteur juridique et des contraintes professionnelles.

Il s'inscrit dans une **logique de progression**, en facilitant l'émergence de solutions concrètes et adaptées, **dans le respect du rythme et de la situation du bénéficiaire**.

CONSULTANTES

Marie BICHET, ancienne commissaire de justice, consultante en bilan de compétences, formatrice et coach professionnelle certifiée.

Pauline VARO, ancienne commissaire de justice, consultante en bilan de compétences, médiatrice, formatrice et coach professionnelle certifiée.

LES + DE NOS BILANS

- Une **expertise issue du terrain** : anciennes commissaires de justice, nous connaissons les **enjeux** et les **exigences** du monde juridique.
- Une **vision complète** : nous avons exercé à différents niveaux de responsabilité, en tant que **salariée** et **associée**.
- **Notre expérience** d'évolution professionnelle nous permet d'accompagner avec réalisme les professionnels du droit.
- Un **parcours structuré** entre **exigence académique** et maîtrise de l'**accompagnement** en formation continue.

PROGRAMME DU BILAN

L'expertise juridique au service de vos compétences



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Le bilan de compétences est accessible à l'initiative du bénéficiaire ou de l'employeur, notamment dans le cadre du développement des compétences ou via le CPF.

Un entretien préalable est systématiquement proposé afin d'analyser la demande, de vérifier l'adéquation du dispositif et de présenter les modalités d'accompagnement.

Conformément à la réglementation, un délai de rétractation de 14 jours est applicable, suivant l'acceptation du devis par le bénéficiaire et/ou l'organisme financeur le cas échéant.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les aménagements possibles et adaptés à vos besoins.

DURÉE

La durée du bilan de compétences est fixée à 18 heures.

Elle peut être aménagée en fonction des besoins du bénéficiaire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Des séances individuelles d'accompagnement
- Travail sur un livret de suivi de parcours
- Des tests scientifiquement reconnus, proposés en fonction de vos besoins
- Des exercices de réflexion personnelle entre les séances
- La synthèse du bilan de compétences, remise en fin de bilan

MODES D'ÉVALUATION

- Au début du bilan de compétences, une définition des attentes
- Le livret de suivi de parcours
- La signature de la feuille d'émargement
- À la fin, le questionnaire de satisfaction
- 6 mois après la réalisation du bilan, un rendez-vous de suivi de bilan

À PROPOS DE NOUS

Notre organisme est spécialisé dans l'accompagnement et la formation des professionnels du droit.

- **Préparation aux examens** : Nous formons et accompagnons les candidats aux épreuves écrites et orales de l'examen d'accès à la formation de commissaire de justice, et de l'examen d'aptitude.
- **Formation continue** : Nous formons les commissaires de justices, leurs collaborateurs, les notaires, les avocats et les partenaires de la profession.
- **Bilan de compétences** : Nous permettons aux professionnels du droit de clarifier leurs compétences et de construire leur projet professionnel.

PROGRAMME DU BILAN

L'expertise juridique au service de de vos compétences



PROGRAMME DU BILAN

PHASE PRÉLIMINAIRE : Préparation et présentation du bilan

- Présentation du bilan et de la méthodologie
- Analyse de vos attentes et besoins
- Définition conjointe des modalités d'accompagnement
- Une séance préalable gratuite et sans engagement

PHASE D'INVESTIGATION

Étape 1 : Entretien diagnostic

- Diagnostic de la situation actuelle, de votre parcours personnel et professionnel
- Écoute et analyse de vos attentes
- Contractualisation de votre objectif de bilan de compétences

Étape 2 : Phase d'investigation de soi

- Analyse de vos motivations, vos besoins et vos centres d'intérêts
- Identification de vos traits de personnalité, de vos valeurs, de vos talents et compétences
- Identification de vos axes de développement

Étape 3 : Phase d'investigation métiers

- Analyse du métier actuel et de ses missions
- Identification de vos compétences clés et transférables
- Etude du contexte et des attentes dans le secteur juridique
- Définition des leviers de valorisation de votre parcours

Étape 4 : Définition d'une stratégie d'actions

- Mise en place d'une stratégie d'actions concrètes en vue de réaliser votre objectif
- Priorisation des étapes et ressources nécessaires
- Identification des leviers et obstacles
- Plan structuré pour sécuriser la mise en œuvre dans un contexte juridique ou non

Étape 5 : Synthèse du bilan de compétences

- Rédaction d'une synthèse confidentielle par le consultant
- Point sur la réalisation de votre objectif et sur le déroulement du bilan de compétences
- Détermination des actions à poursuivre.